

## Un refus de principe inacceptable pour les collèges!

Dans l'Hebdo N° 91 du jeudi 12 novembre 2020, le SNPDEN réaffirmait : "Et les collèges aussi..." Or ces établissements ont été les grands oubliés de l'intervention présidentielle du soir.

Pourtant : "Si la situation sanitaire locale le justifie ou si un établissement au regard de sa taille et de son organisation n'est pas en mesure de respecter les règles posées par le présent protocole, un enseignement à distance pourra être partiellement mis en œuvre, avec l'accord et l'appui du rectorat " (Protocole sanitaire du 2 novembre, page 6).

Le SNPDEN-UNSA a alerté, de nouveau, le cabinet du Ministre et soutient donc toutes les demandes des équipes de direction de collèges qui vont dans ce sens et demande aux SA de rappeler cette évidence aux recteurs "hésitants"!